



252 rue Jacquard
41350 VINEUIL
Tel : 07.57.40.72.95
contact@forestiersprives41.fr

FORESTIERS PRIVÉS DU LOIR & CHER

BULLETIN D'ADHESION 2026

Monsieur, Madame

Adresse :

Téléphone : courriel :

Nombre d'hectares de forêt :

Attention : Notez la surface exacte de votre forêt, c'est elle qui sera prise en compte pour l'assurance « Responsabilité Civile ».

Surface par commune (s) de situation de la forêt en LOIR & CHER :

.....
.....

CALCUL DE LA COTISATION

L'adhésion au syndicat des Forestiers Privés du Loir et Cher vous fait bénéficier automatiquement d'une assurance « Responsabilité Civile en forêt » pour les parcelles boisées déclarées ainsi que dans le cadre des formules optionnelles, pour les étangs, les annexes immobilières et le recours clôtures déclarées

LA COTISATION POUR LES PARCELLES BOISEES

Moins de 25 ha de bois 56.00 €
+ à partir du 26^{ème} hectare de bois : 1.10 €/hectare, soit : ha x 1.10 € = €

LES COTISATIONS OPTIONNELLES « RESPONSABILITE CIVILE »

- Pour les étangs

Tranches des surfaces des parcelles	Nombre de parcelles par tranche	Tarif unitaire	Montant de la cotisation
0.01 à 1 ha		Gratuit	-
1.01 à 10 ha		47 €	
10.01 à 15 ha		94 €	
15.01 à 20 ha		141 €	
20.01 à 25ha		210 €	
25.01 à 30 ha		306 €	
30.01 à 35 ha		450 €	
35.01 à 40 ha		650 €	
		Total cotisation 2025	

Ne sont pas assurables : les surfaces en eau autour de la résidence principale ou secondaire associées au parc et/ou au jardin, les étangs ayant une longueur de digue de plus de 150 m, une profondeur de plus de 5 m, une capacité pleine de plus de 400 000 m³, de même, les étangs de plus de 40 ha. Les étangs de plus de 10 ha sont soumis à un accord préalable du courtier.

Le calcul de la cotisation « Etangs » sera à effectuer avec le syndicat

- **Pour les annexes immobilières**

Description	Case à cocher	Montant de la cotisation
Pavillon de chasse		24 €
Vieux moulin à eau ou à vent		24 €
Ruines de château		24 €
Bâtiment industriel désaffecté		24 €
Carrière non exploitée		24 €
Autre, ex palombière, puits :		24 €

- **Pour le recours sur clôture**

-

Description	Case à cocher	Montant de la cotisation
De 0,00 à 500,00 mètres linéaires		24 €
De 500,01 à 2000,00 mètres linéaires		48 €
De 2000,01 à 5000,00 mètres linéaires		96 €
Supérieure à 5000,01 mètres linéaires		200 €

Fait à le :2025 **TOTAL GENERAL**
(bois et options RC)

€

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales du contrat « Responsabilité Civile Forêt » disponible auprès du syndicat ou sur le site www.loir-et-cher.forestiersprives.fr

Je m'engage à fournir un récapitulatif détaillé avec les références cadastrales de chaque parcelle et de chaque bien à assurer lors de la demande d'adhésion

L'adhésion ne sera effective qu'après avoir reçu l'avis favorable du Comité d'Agrément du Syndicat

Signature

Pour plus d'informations sur les modalités de ces traitements ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : www.loir-et-cher.forestiersprives.fr/fs/Root/g8jip-Politique-de-condentialite-V1.pdf